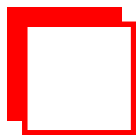


A CONTRE COURANT

SYNDICAL ET POLITIQUE

ISSN 0997 6922

N°181 - 1,50 € - Février 2007



Pour l'Emancipation Sociale!



Sarko-Ségo, mêmes chaînes, mêmes ficelles

La 5ème République, taillée pour incarner un homme providentiel chargé de clôturer la période coloniale et d'impulser le capitalisme keynésien, a sombré. Ne reste plus de la fonction présidentielle que sa défroque surannée, l'image de sa puissance révolue et de son impuissance présente. Désormais dépouillé de ses pouvoirs, bradé au Conseil européen et aux appétits de la finance internationale, le Président ne peut mettre en scène que sa sujétion résignée aux politiques libérales.

Les prétendants au poste suprême de représentant des intérêts dominants n'ont dès lors d'autre choix que la mise en scène de leur ego. Tout le système médiatique participe à cette théâtralisation du rituel duel annoncé, au delà duquel il n'y aurait pas d'autre choix possible. Peut-on troubler cette mascarade apparemment bien ficelée ?

A droite, Sarko, dans le rôle du grand mystificateur, bardé de communicateurs, tente de nous donner "envie d'avoir envie", polit son image de nettoyeur au karcher, reçoit le sacre de 60 000 croyants communiant avec ce petit homme, leur mentor. Il a eu beau invoquer Zola, Hugo, Jaurès, sa "rupture tranquille" est l'accélération de la libéralisation sauvage qui, pour s'imposer, se doit de dresser des fractions de population les unes contre les autres : les travailleurs contre les assistés, les précaires contre les bénéficiaires d'un CDI, les usagers des services publics contre les grévistes, les Français contre les immigrés...

A "gauche", Ségo joue la jouvencelle à l'écoute de la "France respirante" et réduit notre avenir à son désir. Chimère médiatique fragile, ses dérapages plus ou moins contrôlés laissent entrevoir ses attaches libérales, pour ne pas dire réactionnaires. Son passé dans l'ombre affairiste de Mitterrand réapparaît dans une rencontre récente secrète avec Pinault, richissime exploitateur. Reconnaissons-lui au moins le mérite, en ce début de campagne, de révéler clairement la vraie nature du parti qu'elle représente...

Mais les sondeurs s'alarment : 70% des Français seraient insatisfaits. Est-ce que cette nouvelle interprétation de la comédie électorale dans un décor en ruines et par des acteurs aussi médiocres ne va pas produire les mêmes effets que lors du référendum sur le TCE ? Car depuis 1995, la vieille taupe (cf édito ACC juillet dernier) fait son chemin.

Par en bas, le mouvement social recherche sa traduction politique. La volonté de s'auto-organiser, de se doter d'un programme d'urgence sociale pourrait émerger, y compris dans les quartiers populaires, en contournant des appareils qui, pour leur survie, tentent de l'instrumentaliser.

Modifier profondément le paysage politique dominant s'imposerait en effet, en s'identifiant à l'émancipation de l'Humanité.



Nous poursuivons ci-dessous la publication d'un texte rédigé en août dernier par Philippe Mühlstein, membre du conseil scientifique d'Attac. Dans la première partie, parue dans le dernier numéro d'ACC (n° 180 – décembre-janvier 2007), l'auteur a retracé l'histoire du chemin de fer en France et décrit la casse méthodique des entreprises publiques de chemin de fer dans l'Europe néolibérale où il faut absolument que la machine administrative et gouvernementale tourne à plein régime pour fabriquer du marché. Car telle est la règle et la condition du développement capitaliste.

Tout nouvel abonné qui en fera la demande recevra gratuitement le n° 180 d'ACC.

Sur la libéralisation du transport ferroviaire (2)

Le démantèlement du système ferroviaire en France à partir de 1997

En France, la loi du 13 février 1997, votée par la Droite et mise en oeuvre avec un zèle empressé par la «Gauche plurielle» après son arrivée au gouvernement, a ôté à la SNCF la gestion des infrastructures ferroviaires et l'a confiée à une nouvelle entité créée *ex nihilo*, Réseau ferré de France (RFF), désormais chargée de commercialiser les capacités du réseau (les «sillons»). Par cette séparation institutionnelle, c'est-à-dire sous forme d'établissements juridiquement distincts, de l'infrastructure et des services ferroviaires, la France est allée au delà des exigences de Bruxelles, qui n'imposaient que la séparation comptable.

La transposition des directives et règlements européens de ces dernières années, constituant les premier et deuxième «paquets ferroviaire», rend possible la concurrence sur le réseau français depuis 2003 pour le fret international (elle a effectivement débuté en juin 2005) et depuis mars 2006 pour le trafic intérieur. Un troisième «paquet» est prêt, concernant les trafics internationaux de voyageurs, en vue d'imposer progressivement, par le système «à cliquets» habituel à la Commission, l'ouverture totale du réseau à tous les types de trafics.

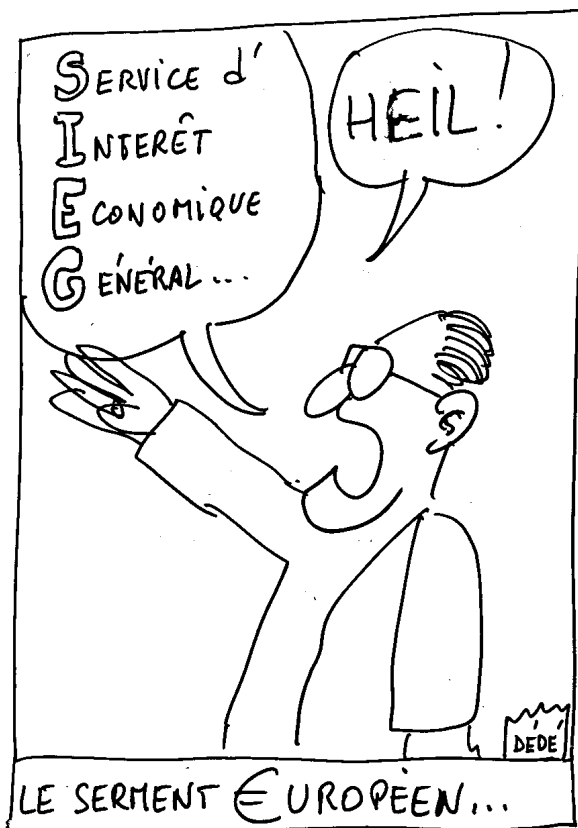
Les plus fermes partisans d'une séparation poussée entre infrastructure et exploitation ferroviaire se trouvent, outre au MEDEF (Mouvement des entreprises de France) et à la Commission de Bruxelles, à l'OCDE (Organisation

de coopération et de développement économiques)⁹ et parmi les promoteurs de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), négocié dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Ce n'est pas fortuit puisque, comme on l'a vu, cette séparation est la condition *sine qua non* d'une marchandisation des réseaux ferroviaires qui, selon ces instances, ne doit plus faire exception à la marchandisation générale du monde. Il s'agit notamment de briser des monopoles publics où l'existence de collectifs de travail combatifs constitue le dernier obstacle à l'instauration du dumping social dans ce secteur. **Il n'est pas indifférent que la réforme**

ferroviaire française ait été élaborée juste après le mouvement social de 1995...

La création de RFF a accéléré le démantèlement du système ferroviaire national, qui ne porte pas que sur la séparation infrastructure/services, mais aussi sur les services assurés par la SNCF. En effet, soumise aux «modes managériaux» qui, après un décalage par rapport au secteur privé, font des ravages dans les entreprises publiques **même quand elles ont échoué ailleurs**, la SNCF a fortement segmenté ses «clientèles». Selon une démarche progressive mais continue, ce processus a d'abord été traduit en termes d'indicateurs de gestion, puis de systèmes comptables et budgétaires, sous le vocable de «gestion par activité», renommée ensuite «Cap Clients». Il sous-tend désormais le remaniement de toute l'organisation de la SNCF, depuis les directions centrales et régionales jusqu'aux établissements opérationnels et à leurs agents, bientôt dédiés aux activités que sont les Grandes Lignes, le Fret, les Transports Express Régionaux (TER), ... En parallèle, le matériel roulant, notamment les locomotives, a lui aussi fait l'objet d'une «dédicace» aux activités, privant la SNCF du bénéfice d'une relative banalisation des matériels et niant la réalité, très présente dans l'économie du transport ferroviaire, des phénomènes de productions liées. **Par le cloisonnement consécutif, les cheminots ont acquis le sentiment de ne plus travailler tous dans la même entreprise.**

La séparation de l'infrastructure qui, utilisée par tous les



types de trains, constituait la véritable «colonne vertébrale» de la SNCF, a permis son démembrement effectif. On peut craindre, à l'instar des cheminots, que la gestion, puis l'organisation, par activité ne correspondent au tracé des pointillés suivant lesquels il ne restera plus bientôt qu'à procéder au découpage effectif et à la vente «par appartement» de l'établissement public¹⁰. La dynamique propre du dispositif de 1997 permettra à des intérêts privés

d'activité rentables vers ceux qui sont déficitaires.

La gestion du rail français par deux établissements distincts, sans instance d'arbitrage interne au mode ferroviaire, a logiquement conduit à **des conflits récurrents de compétences, de financements et de stratégies entre RFF et la SNCF**, dont le caractère feutré vis-à-vis du public n'ôte rien à la violence. Ces conflits s'ajoutent à ceux qui, classiquement, existent entre don-

neur d'ordre et sous-traitant. En effet, les auteurs de la réforme de 1997, soucieux d'afficher un pseudo **maintien de l'unité du système**, ont conservé à la SNCF l'entretien et l'exploitation des infrastructures **pour le compte et sous les directives de RFF**, dans le cadre d'une «Convention de gestion», contrat négocié chaque année entre les deux établissements par lequel RFF rémunère la SNCF pour ses missions de «gestionnaire d'infrastructure délégué». De fait, si RFF a intérêt à maximiser le rendement marchand du réseau par l'augmentation des péages et à faire pression pour obtenir la réduction progressive du



de s'approprier les morceaux les plus rentables du transport ferroviaire, en bénéficiant des investissements publics passés et en laissant **in fine** à l'Etat la gestion des parties déficitaires, réduites à la portion congrue du «service universel», selon la méthode prédatrice propre au capitalisme qui consiste à privatiser les profits et à socialiser les pertes.

Dans ce processus, le nouvel établissement public RFF apparaît économiquement et techniquement comme **un véritable parasite du système ferroviaire** vu les coûts de transactions¹¹ considérables que sa création a suscités. Il n'est en réalité que l'instrument à la française de la «libéralisation» à marche forcée du mode ferroviaire. Conformément au dogme libéral, la mise en concurrence intra modale des services ferroviaires s'accompagne de l'interdiction par Bruxelles de toute péréquation tarifaire, c'est-à-dire du transfert des bénéfices des segments

montant de la «Convention de gestion», la SNCF a évidemment **des intérêts exactement contraires** qui consistent à disposer au moindre coût de l'utilisation du réseau et à facturer le plus cher possible à RFF l'entretien de l'infrastructure et la gestion des circulations par ses soins.

A cela s'ajoutent des conflits sur le partage du patrimoine ferroviaire de l'Etat, antérieurement **affecté** à la seule SNCF et dont RFF est devenu **propriétaire** de la majeure partie sans qu'eût été fixé, en 1997, une répartition fine et indiscutable. Ce travail a dû finalement être mené en 2005 pour mettre fin à des contentieux à répétition, au bénéfice de RFF. En effet, l'Etat entend limiter ses dépenses en matière ferroviaire et partage donc avec cet établissement la volonté de vendre le plus possible d'éléments de patrimoine afin qu'il puisse disposer de moyens extra budgétaires d'investissement.

Dans la dénomination juridique d'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) qui caractérise RFF et la SNCF, **«commercial» l'emporte sur «public»** vu la nécessité pour chacun d'eux de tenter d'équilibrer son compte d'exploitation, au détriment de l'autre. L'organisation ferroviaire française issue de la réforme de 1997 ne peut donc pas converger vers un optimum global du système public et conduit à des pertes d'efficacité fort éloignées de l'intérêt des usagers et de la promotion du service public ferroviaire...

Les promoteurs de la réforme de 1997 nient bien entendu l'existence des coûts de transaction qu'elle a introduits. Il est certes très difficile, voire impossible, de les chiffrer précisément, mais on peut en donner qualitativement l'idée, en citant par exemple :

- Les frais généraux de RFF et la rémunération de son personnel (700 agents, de haut niveau moyen fin 2005, effectif qui a crû de 17% en un an);
- Les frais de personnel créés à la SNCF, où un nombre équivalent d'agents a quasiment pour seul tâche de gérer les relations avec RFF;
- Les coûts des transformations lourdes de l'organisation SNCF, selon une valse ininterrompue des programmes visant à s'adapter aux conditions de la réforme et aux exigences de RFF, avec consécutivement des pertes d'efficacité et la démobilitation du personnel soumis à cette valse ou brutalement «placardisé»;
- Le coût des systèmes d'information extrêmement détaillés, bâtis de toute pièce sans autre utilité que de permettre les facturations réciproques RFF-SNCF;
- Les coûts d'instruction des dossiers de travaux, car tout investissement ferroviaire doit maintenant comporter une partition détaillée entre infrastructure et exploitation, sans compter les innombrables contrôles internes et externes dont ces dossiers font l'objet et les navettes qu'ils effectuent entre les entités concernées;
- Les pertes de chiffre d'affaires dus au retardement, voire au blocage, de projets ferroviaires nécessaires pour la collectivité, éventuellement rentables pour l'exploitant mais pas assez pour le propriétaire des infrastructures.

En dépit de ce qui précède, la technocratie qui dirige la SNCF a

globalement souscrit aux visées néolibérales, comme la plupart des «élites» issues des grands corps de l'Etat **qui ont même fortement tendance à en rajouter.** Elle n'a que très mollement défendu l'intégration du système ferroviaire. Il est vrai qu'à l'exception du TGV, ces dirigeants n'ont historiquement guère brillé dans la défense de l'outil ferroviaire, si l'on songe par exemple au rétrécissement continu du réseau¹² ou au blocage du dialogue social interne, symptôme le plus visible des insuffisances «managériales» à la SNCF.

Par ailleurs, l'attitude souvent hautaine, voire parfois méprisante, de certains dirigeants de la SNCF vis-à-vis des citoyens et de leurs élus, a conduit nombre de ceux-ci à soutenir la réforme de 1997, se méprenant ainsi sur son sens et sur ses effets réels. On peut considérer que cette réforme a consisté à jeter le bébé du système ferroviaire intégré avec l'eau du bain constituée par les dysfonctionnements réels de la SNCF.

Les conséquences de la réforme ferroviaire de 1997 risquent cependant d'être graves à terme. Le but d'un réseau de chemin de fer ne réside en effet **que** dans les services de transport qu'il permet de mettre à la disposition de la collectivité, c'est-à-dire dans les trains qui circulent, l'infrastructure étant un moyen et non un but. Or, non seulement la qualité des services ferroviaires dépend autant de l'infrastructure que des matériels roulants utilisés, mais au-delà, **dans un système ferroviaire, celui qui maîtrise l'infrastructure maîtrise l'ensemble du système.** Cette maîtrise avait permis à la SNCF de concevoir et de mettre en oeuvre le TGV, qui existe parce que le matériel roulant apte à la grande vitesse et l'infrastructure qu'il utilise, c'est-à-dire les lignes nouvelles à grande vitesse, ont été «pensées» ensemble et que leur création à été portée par de mêmes mains. Tous les techniciens concernés s'accordent pour estimer que le TGV n'aurait sans doute pas vu le jour si deux entités séparées, comme c'est le cas aujourd'hui, avaient eu la charge du système ferroviaire dans les années 1970.

Du fait de la carence de l'Etat, la SNCF définissait abusivement elle-même, par le passé, la consistance du

service public ferroviaire qui aurait dû relever de la décision politique. A cette «captation du régulateur par l'opérateur», reproche communément adressé à la SNCF par les néolibéraux, la réforme ferroviaire de 1997 a substitué la «captation du régulateur par le propriétaire et gestionnaire de l'infrastructure», RFF, en lui conférant



de facto la maîtrise du système global, en tant que pilote de la qualité du réseau, chargé de la commercialisation de ses capacités. La situation est pire qu'auparavant en termes de services rendus, puisque RFF n'est pas en contact direct avec les réels destinataires et utilisateurs de son réseau, c'est-à-dire les usagers des services de transports.

L'erreur fondamentale, potentiellement dangereuse, de la réforme française de 1997 est d'avoir donné la haute main sur le système ferroviaire à une entité séparée des services ferroviaires. **Au nom de critères de gestion dictés par sa seule tutelle effective (le ministère chargé des Finances) RFF fait passer l'exploitation ferroviaire, sa qualité et sa fiabilité, au second plan, en l'absence de la «force de rappel» que constitue la sanction directe des usagers du train, qui ont en face**

d'eux la SNCF et non pas RFF.

Irresponsable quant aux services finaux rendus, la technocratie gestionnaire de RFF n'hésite donc pas, lors de ses arbitrages, à accroître les difficultés pratiques et les risques de l'exploitation ferroviaire en faisant peser sur elle davantage de charges techniques et organisationnelles parfaitement évitables, si cela lui permet de respecter la seule contrainte dont RFF doit répondre **par construction**: minimiser les coûts du réseau.

Ces considérations ne constituent pas une vue de l'esprit; nombre d'exemples les illustrent déjà. On peut citer parmi eux la démission, en 1999, du directeur général délégué aux infrastructures de la SNCF devant la volonté de RFF d'«économiser» sur un investissement de sécurité en banlieue parisienne; les incidents d'exploitation et les retards du TGV Paris-Lyon, dus au fait que RFF s'est refusé à payer la consolidation des caténaires (fils de contact d'alimentation électrique) avant la mise en circulation du TGV Méditerranée à 300 km/heure; la vente par RFF d'éléments du patrimoine ferroviaire sans considération d'une possible reprise future de l'exploitation; les 850 kilomètres avoués de ralentissements imposés sur le réseau régional fin 2005 par défaut d'entretien (Cf. l'encadré page suivante)...

Philippe Mühlstein, le 17/8/2006

[Nous publierons dans notre prochain numéro la troisième et dernière partie de ce texte consacrée à la situation financière de la SNCF après 1995 utilisée comme épouvantail et comme prétexte ainsi qu'au processus de libéralisation – démantèlement – décentralisation – privatisation.]

9 Un accord intervenu en 1997 à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres [C/MIN(97)10] visait à «réformer la réglementation-

tion économique dans tous les secteurs afin de stimuler la concurrence» et recommandait en particulier de :

«(i) séparer les activités potentiellement concurrentielles des réseaux de service d'utilité publique réglementés, et procéder par ailleurs aux restructurations requises pour réduire la puissance sur le marché des entreprises en place ;

(ii) garantir l'accès aux réseaux essentiels à tous les entrants sur le marché dans des conditions de transparence et de non-discrimination».

La France s'est ici, une fois de plus, montrée particulièrement bon élève de l'OCDE, nonobstant les ritournelles des gouvernements successifs sur la prétendue «défense du service public à la française».

10 Malgré les dénégations du président de la SNCF, les appels réitérés des forces économiques et de certains élus, voire de membres du gouvernement, à la privatisation du fret ferroviaire, matérialisent ces craintes.

11 En théorie économique (Cf. les travaux de Ronald H. Coase et Oliver E. Williamson), les coûts de transactions désignent les frais entraînés par le recours au marché, qui viennent s'ajouter au prix que supporte l'acheteur ou se retrancher du profit du vendeur. Ces frais proviennent du fait que les agents, avant d'aboutir à une transaction, doivent prendre le temps et la peine de s'informer, de négocier, de rédiger éventuellement des contrats, de prévoir des vérifications, de s'entendre sur une méthode d'arbitrage des différends, etc. Ces coûts sont supprimés lorsque les échanges n'ont plus lieu entre des agents indépendants se rencontrant sur un marché, mais au sein d'une même entreprise, ce qui explique les processus de fusions et de concentrations industrielles.

12 De 1980 à 2005 inclus, 5 160 kilomètres de lignes ferroviaires ont été définitivement fermés (15% du réseau) et le nombre de points du territoire desservis a été divisé environ par deux, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Durant cette période, 1 540 kilomètres de lignes à grande vitesse ont certes été mis en service, mais aussi environ 6 000 kilomètres d'autoroutes, soit un

L'audit 2005 du réseau ferroviaire français

Commandé en 2004 par RFF et la SNCF au laboratoire du professeur Rivier à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, cet audit s'est traduit par un rapport **confidentiel** de 800 pages, dont seule une synthèse en 28 pages a été publiée en septembre 2005. Depuis l'audit effectué en 1994 pour la SNCF par le même laboratoire, qui avait déjà mis en évidence le mauvais état d'une partie du réseau, la situation s'est évidemment aggravée. Par exemple, alors que jusqu'en 1985 la SNCF renouvelait chaque année environ 1 000 km de voies ferrées, ses difficultés financières l'avaient amenée à réduire cette longueur à environ 550 km à la veille de la réforme de 1997. La création de RFF n'a évidemment pas arrangé les choses puisque ces dernières années, la longueur des lignes renouvelées a été réduite à moins de 450 km par an.

Le rapport expose que le maintien des budgets actuels d'entretien mènerait «à la cessation d'exploitation sur 60% du réseau à l'horizon 2025», ne laissant subsister «que les lignes à grande vitesse et quelques axes majeurs (...)». Pour garantir la qualité du réseau à cet horizon, il recommande d'accroître de 800 millions d'euros (par rapport à une référence 2005) le montant annuel moyen consacré à sa maintenance durant la période de 2006 à 2025. Pour relativiser l'effort à faire, il suffit de savoir par exemple que les « baisses d'impôts Chirac » depuis 2002 représentent un manque à gagner annuel de 24 milliards d'euros pour l'Etat...

Comme pour illustrer la pertinence de l'audit, qui n'en avait pas besoin, deux trains de voyageurs de la SNCF ont déraillé sur des lignes régionales pour cause de rail cassé (près de Saint-Amand-Montrond, à 110 km/h, le 14/10/2005 et près de Saint-Flour, à 70 km/h, le 25/2/2006), heureusement sans provoquer de victime. Par précaution, de nouveaux ralentissements ont été décidés ensuite sur certaines lignes...

Lors de sa conférence de presse du 22/5/2006, M. Perben, ministre chargé des Transports, a annoncé que vu l'audit, les moyens consacrés à la maintenance du réseau seraient, par rapport à 2005, de + 110 millions d'euros en 2006, + 260 millions en 2007 et que + 600 millions seraient «visés» en 2010. Montants très insuffisants puisque l'audit recommandait + 650 millions dès 2006 vu la gravité de la situation. Comment sera financé ce plan ? En incitant RFF et la SNCF à vendre encore plus leurs bijoux de famille, en augmentant les péages de la SNCF pour donner des moyens à RFF, en sollicitant les Régions qui croyaient naïvement que les péages qu'elles versaient pour faire rouler leurs TER leur donnaient déjà droit à un réseau de qualité correcte, etc.

Interviewé par le magazine **Ville et Transports** du 24 mai 2006, le professeur Rivier rappelle que «ce qui est intéressant dans une activité intégrée comme le chemin de fer, ce sont les interactions. On ne peut pas s'occuper de l'infrastructure sans s'intéresser au matériel roulant, à l'exploitation et à la qualité.» Il lui apparaît que : «Aujourd'hui, sur le réseau français, on joue au pompier. C'est totalement inefficace (...)» et il ne dissimule pas avoir constaté que «à chaque fois que le référentiel est remis à jour, on pousse plus loin les limites pour faire durer le matériel», ce qui signifie en clair que lorsque les normes d'entretien ne peuvent pas être respectées du fait de la faiblesse des moyens disponibles, RFF et la SNCF préfèrent modifier les normes que d'alerter leur tutelle. Il ajoute que «plus le réseau est en mauvais état, plus vite il se détériore. C'est un engrenage. On sait très bien qu'il y aura de plus en plus de problèmes. Non seulement des incidents, mais aussi des accidents. **Le problème est qu'il faudra arriver à une situation extrême pour que l'on intervienne** [souligné par moi]. Aujourd'hui, on se dit que le réseau peut encore servir, tant qu'il y a toujours des rails !». Selon lui, sur les deux tiers du réseau français, la situation est «tout à fait comparable» à celle du réseau britannique avant la série d'accidents que l'on connaît. Le professeur Rivier rappelle que «Les Anglais ont sauvé leur réseau en faisant un effort de rattrapage énorme» et termine son interview par ce constat qui se passe de commentaire : «Avant on parlait de l'Angleterre, maintenant la France est première sur la liste.».

Cette année encore, le Père Noël fut une ordure : tout pour les mêmes !

La fin de l'année 2006 nous vaut quelques révélations sur l'état de santé du capital. Pour ceux « d'en haut », eh bien, *tout va très bien, Madame la Marquise* ! Non seulement leurs emplettes sont mirifiques, leurs grands seigneurs et brasseurs d'argent adorent le veau d'or, mais, décidément, le père Noël, pour eux, est en or dur et, à la grâce de Dieu, ils les corromp encore plus, car au demeurant, dans le système qui est le leur, ils ne risquent pas grand-chose, à la différence des laissés pour solde de tout compte.

Les emplettes mirifiques du capital

En 2006, les cabas du capital, rien qu'en fusions acquisitions furent pleins à craquer : 3 610 milliards de dollars, soit 30 % de plus qu'en 2005. Et comme il se doit, 40 % de ces achats se sont faits aux USA et 37,8 % en Europe. Cette grande braderie s'opère dans tous les sens. Ainsi en France, pour 40 milliards de dollars, des entreprises françaises ont été vendues à des étrangers (!). Non, le réflexe chauvin ne convient pas. Pensez donc, nos multinationales, pour 103 milliards, ont réalisé leurs emplettes à l'étranger ! Il paraît qu'il vaudrait mieux se faire du souci pour les Anglais. Les fusions acquisitions y ont atteint le chiffre de 250 milliards d'euros ... En tout état de cause, le nationalisme, pour ces gens-là, n'est plus de mise, il ne s'évalue qu'en grosses coupures ... Encore qu'il faille distinguer parmi tout ce beau monde, les grands saigneurs, les aristocrates de la finance, de toute la cohorte des hobereaux qui s'institue barons voleurs adoubés par leurs maîtres.

Grands saigneurs et aristos

En tout bien tout honneur, il faut d'abord se servir soi-même avant de récompenser les sous-fifres. L'année 2006 ayant été fastueuse pour les financiers : Mr Lloyd Blankfein, 52 ans, PDG de la Golden Sachs, 1^{ère} banque d'affaires, s'est généreusement octroyé, pour lui-même, une prime de fin d'année de 53,4 millions de dollars (40,37 millions d'euros) soit plus de 2 800 SMIC brut ! Quant aux Golden boys, les financiers de haut vol, ils furent, aux USA, 26 000 à se partager 16,1 milliards de dollars.

La Grande-Bretagne de Tony Blair a également été très magnanime avec ses fils prodiges. Ils eurent 13,2 millions d'euros à se partager, 4 000 privilégiés empochant pour leur part 1,5 million d'euros chacun, laissant le reste à la valetaille. En France, ces hauts cadres financiers ne seraient que 1 000 à 1 500 mais l'opacité de notre vieille République ne permet pas d'en savoir plus. A la différence du *Financial Times* qui avoue tout crûment qu'il faudrait « 2 000 ans à un charpentier pour espérer ... gagner le bonus d'un Golden boy ». Ah ! Perfide Albion qui vend la mèche et insiste sur le fait que leurs salaires fixes (sans stocks options et autres placements lucratifs) n'a augmenté que de 15 % en un an ...

Les étrennes étant voyantes en fin d'année, on apprend toutefois qu'un grand patron français gagnerait, en moyenne, l'équivalent de 300 SMIC par mois, soit 3 millions d'euros par an. C'est une misère. Le PDG des entreprises cotées au CAC 40 font quand même beaucoup mieux. Pensez donc, le PDG

SMIC brut par mois). Mais l'on prétend que dans ce métier, la morale règne. La preuve : le PDG de Vinci fut trop gourmand, son salaire, ses plus values et ses stocks options se montaient à 173 millions d'euros. Il a été évincé. Ce monde est impitoyable ... pour lui, car il est dans l'obligation de se reconvertir ...

La cohorte des hobereaux et autres nobliaux

Les vertus de la concurrence ne sont pas suffisantes et c'est la raison pour laquelle, selon dire d'expert, « *les pots de vin sont incontournables pour obtenir des marchés* ». Il faut donc bien employer des supplétifs du capital qui prennent des risques de ruffian¹. Ils en prennent peu, paraît-il. En Allemagne « *seuls 5 cas de malversation sur 100 sont mis à jour* », bien que l'on sache que la corruption est généralisée, « *toutes les branches seraient touchées, l'armement, la santé, le bâtiment, ...* ». Ca fait quand même désordre toutes ces révélations : chez Siemens, un système de détournement de fonds, entre 200 et 420 millions d'euros vient d'être découvert. Et dire que le Président du Conseil de Surveillance du groupe chargé de l'éthique n'est autre que M. Heinrich Peter, l'un des conseillers d'Angela Merkel. Chez Volkswagen, on a dévoilé le sein du système que l'on voulait cacher. Pensez donc, des syndicalistes de haut vol non contents d'être intégrés à l'appareil d'Etat, aspirent à la noblesse du fric frelaté : tout un système de frais indus à plusieurs membres du Comité d'entreprise incluant voyages et péripatéticiens de luxe et, M. Peter Hartz, poids lourd du syndicat IG Metall, le proche ami de Gerhard Schröder, lui, dont la main fut si lourde contre les chômeurs, compromis .. Et encore, Faurecia, l'équipementier automobile au sein duquel l'on a découvert un cercle restreint de 20 personnes qui détournent des sommes comprises entre 600 000 et 800 000 euros par an.



de l'Oréal qui n'arrive qu'en 2^{ème} position, a empoché en 2006, 24,97 millions d'euros, celui de Michelin en comparaison se serre la ceinture (5,75 millions d'euros par an, soit l'équivalent de 399

Reste que le système de convoitise et de concupiscence est consubstantiel au régime et à l'Etat qui en est le gardien.

Se servir de l'argent des gens de peu et autres gueux

Piquer dans la poche des salariés, ces nantis qui gagneraient trop, ne seraient pas assez flexibles, demeure, pour «ceux d'en haut», un sport national. Ils en font même trop ! L'ACOSS qui recouvre les cotisations sociales s'est d'ailleurs fâchée publiquement. L'Etat fait des cadeaux aux entreprises sous forme d'exonérations, promet de compenser et puis rien ... Une lettre de mise en demeure vient donc d'être adressée à M. Galouzeau de Villepin, pour rembourser 400 millions d'euros. Et Philippe Seguin, maintenant qu'il trône à la Cour des Comptes, de tempêter contre l'Etat pour qu'il débourse 5 milliards d'euros qu'il doit à la Sécurité sociale ... C'est oublier la règle: l'argent des pauvres doit aller aux riches. L'ANPE l'a compris. Elle vient de lancer pour le plus grand bien des sociétés de pub, une grande campagne de communication de 900 000 €. Pour ce prix-là, quelques « heureux » bénéficiaires du RMI trouveraient, peut-être, un job en CDD !

Certes, tout cela ne fera pas, sur terre, le bonheur des travailleurs pauvres, ils deviennent d'ailleurs trop nombreux : 11 millions en Europe ! 80 % de la population active en France et toujours dans notre beau pays, 3,6 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont 1 million de mineurs dont le ¼ a des parents d'origine étrangère à l'Union Européenne. Maigre consolation, malgré les tentes qui ont recouvert les berges de la Seine, il n'y a que 16 000 mineurs répertoriés parmi les SDF ...

Faudrait pas s'en faire un monde car, paraît que le marché du travail c'est comme la Bourse, quand le chômage baisse, le RMI monte ... en nombre.

D'ailleurs, Dieu reconnaît les siens parmi les pauvres pécheurs ... en eau trouble. Albert Frère, premier actionnaire de Suez et de Total, a fait une bonne affaire avec sa société Eiffage. Il a profité, en tout bien tout honneur, des prix bradés des Autoroutes Paris Rhin-Rhône et, en moins de 9 mois, ses actions ont bondi de 65% et c'est ainsi qu'il a pu, en toute légalité, empocher un petit bénéfice de 100 millions €. Quand on vous dit que l'Etat est généreux avec les riches et, bien sûr, charitable avec les gueux ! Le Saint Siège vient d'ailleurs de proposer à la femme de Tony Blair, avocate de renom, de devenir membre de l'Académie pontificale des Sciences (théologiques!) pour s'occuper des Droits de l'Homme ... Si ce n'était pas vrai, on n'oserait pas les inventer des choses comme ça ! Ah ! (*là, j'invente*) aux dernières nouvelles, elle n'aurait pas eu le temps de s'occuper de Saddam Hussein.

Gérard Deneux

[Sources pour cet article : *Le Monde, le Canard Enchaîné, Politis* – période du 16.11 au 23.12.2006]

¹ *Entremetteur grossier, voyou (vieux français)*

Dans le cadre de nos échanges avec "**Alternative Libertaire**", nous publions ici l'édition du numéro 159 (février 2007) de cette revue qui paraît 11 fois par an. (Abonnement pour 11 numéros : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"**Alternative libertaire**" BP 295 75921 PARIS cedex 19; www.alternativelibertaire.org) "**Alternative Libertaire**" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes

Présidentielle : pour une expression communiste libertaire

Le paysage électoral de la prochaine présidentielle est désormais presque complètement en place.

Le champ médiatique est à présent saturé de commentaires de campagne qui, pour l'essentiel, s'attachent à la personnalité ou, dernièrement au «patrimoine» de chaque candidat ou candidate. L'exercice est plus aisé qu'une évaluation des différences infinitésimales distinguant le programme du PS de celui de l'UMP.

Les anticapitalistes doivent-ils et elles chercher à concurrencer les machines politiciennes sur leur propre terrain, celui des institutions républicaines ? Pour notre part nous avons toujours pensé que non.

Car l'essentiel n'est pas là. L'essentiel, c'est bien que des luttes sociales démarrent et aboutissent à des victoires.

L'exemple des luttes du logement de cet hiver est significatif : les candidats UMP, UDF et PS n'avaient nullement décidé de faire du logement un axe de campagne. Les candidatures de témoignage, dont celles qui, à gauche du PS, espèrent trouver dans cette élection une « tribune médiatique », n'y ont rien changé. C'est la pression de la rue, et elle seule, qui a fait entrer de force ce thème dans le débat actuel. Même si nous ne nous faisons aucune illusion sur les réponses apportées pour l'instant⁽¹⁾, la démonstration est faite une fois de plus que, par la mobilisation, c'est nous tous et toutes qui pouvons imposer des avancées concrètes.

Ce sera le thème central de l'expression politique d'Alternative libertaire à l'occasion de ces élections. Faisant le choix du boycott des institutions républicaines, façade «démocratique» camouflant la dictature des marchés, AL ne donnera aucune consigne de vote ou de non-vote. En revanche nous nous exprimerons, et porterons la critique du système, d'un point de vue anticapitaliste, démocratique, et révolutionnaire. Notre critique portera sur deux axes :

Le premier, c'est la promotion de la démocratie directe et autogestionnaire. La démocratie, ce n'est pas un chèque en blanc donné à un gouvernement pour plusieurs années, basé sur les promesses les plus abracadabrantes, qu'aucun ni aucune candidate n'a l'intention de tenir. La démocratie n'est possible que dans une société d'égalité sociale, débarrassée du capitalisme, et consiste en un *pouvoir populaire* sur les grands choix de société : les moyens, la finalité et la répartition de la production économique.

Le deuxième axe, c'est l'importance des luttes sociales comme lieu d'élaboration politique. Certes les élections peuvent changer des choses : souvent en pire, rarement en mieux. L'amélioration de nos conditions de vie, ce n'est pas des élections que nous pouvons l'attendre, mais uniquement de nos mobilisations. Aucune avancée sociale significative n'a jamais été obtenue sans rapport de force dans la rue et sur les lieux de production.

Alternative libertaire, le 22 janvier 2007

(1) "**Alternative Libertaire**" y consacre plusieurs pages dans son n° de février.

Nos passages ritualisés dans les isolements sont, dans nos démocraties, des décharges de pouvoir, de responsabilités sur des "personnalités" auxquelles nous laissons déraisonnablement la bride sur le cou pendant leur mandature, leurs promesses n'engageant que ceux et celles qui y ont cru. D'autres pratiques sont plus que jamais nécessaires pour changer notre organisation collective, pour que chacun et chacune fasse entendre sa voix, s'engage personnellement, volontairement, dans cette inéluctable transformation sociale. On pourrait imaginer alors que les technologies nouvelles soient un relais efficace dans cette démarche mais comme la langue, pour Esope, elles sont la meilleure et la pire des choses. Il en est ainsi du vote électronique.

"Mon vote n'est peut-être pas mon vote" ou les avatars du vote électronique

Plus d'un million d'électeurs et électrices dans quelque 150 villes françaises¹ de plus de 3500 habitants, voteront aux présidentielles dans des bureaux de vote équipés d'ordinateurs de vote². Les arguments avancés par les promoteurs de cette procédure ont primé auprès des municipalités sur les graves inconvénients de tous ordres qu'elle génère et que dénoncent des experts universitaires et informaticiens professionnels qui ne peuvent, en la matière, être traités de "ringards". De quoi s'agit-il ?

Simplicité et Rapidité : le citoyen entre dans l'isoloir ; consulte les choix présentés sur l'écran ; choisit en pressant un bouton : son choix est affiché sur l'écran ; il confirme son choix ; sort de l'isoloir et émarge le registre, en face de son nom. Il n'y a plus de bulletin papier mais plus de trace non plus du vote pour recompter éventuellement... Le vote presse-bouton n'est pas particulièrement responsabilisant : voter n'est pas aussi banal qu'acheter un paquet de chips. Il reste aussi à prouver que simplicité et rapidité de fonctionnement suffiraient à juguler l'abstentionnisme. Toutes les expériences de vote électronique ont montré que son usage ne fait pas augmenter les taux de participation aux élections. On peut même se demander dans quelle mesure le vote électronique n'éloigne pas les citoyens de la vie politique puisqu'il les prive de tout contrôle sur la procédure. Ajoutons, et ce n'est pas le moindre des inconvénients, que cette procédure supprime toute possibilité de voter autre chose que les choix proposés... Figures imposées, pas de programme libre ! Adieu vote nul ou autre vote candidat Patates (cf scalpreflex@samizdat.net) ! alors que les nouvelles technologies élargissent au contraire les possibilités de manifester son opinion.

Economie de papier, de personnel, de temps, disent les gestionnaires.

Encore faut-il compter le coût d'achat (6000 euros pour un modèle Nedap moins 400 euros de subvention de l'Etat), l'amortissement des ordinateurs, leur obsolescence, la fréquence d'utilisation, les assurances, la maintenance. Les économies ne sont pas évaluées, en tous cas pas publiées.

Fiabilité/sécurité : l'ordinateur de vote n'est pas relié à internet ni à un autre ordinateur. Le secret du vote (identification et émargement) est certes indépendant de l'ordinateur de vote actuel mais l'électeur n'a jamais entre les mains la preuve de l'enregistrement correct de son vote. Il doit faire confiance à la machine. Or, **la machine peut très bien afficher une information et en enregistrer une autre** sans qu'on puisse vérifier, alors qu'au supermarché on contrôle en comparant ticket de caisse et contenu du panier. En Irlande, des citoyens ont contesté l'achat en 2004 de 7500 ordinateurs Nedap ; leur gouvernement a alors réclamé un rapport à une commission indépendante qui n'a pas pu recommander ces machines pour 2004 et a demandé en 2006 d'importantes modifications. Le processus a donc été suspendu et le gouvernement irlandais a confirmé, en avril 2006, que le vote électronique ne sera pas utilisé pour les élections générales en 2007.

Quant aux **assesseurs**, dans les bureaux de vote, ils n'ont pas tous une compétence informatique et ne peuvent que certifier le respect des procédures. Si l'ordinateur imprime un message disant que la mémoire est vide, que peuvent-ils réellement en savoir ? Il surveillent un déroulement mais en aucun cas ce qui se passe à l'intérieur de la machine. Or, lors du vote traditionnel, l'opération est transparente puisqu'on peut recompter manuellement les bulletins. Certes, les erreurs humaines sont possibles lors d'un dépouillement papier mais

Comment pirater un ordinateur de vote

(publié par Charlie Hebdo, 13/12/06)

1. Ouvrir l'ordinateur de vote. A l'avant des panneaux servent à cacher l'électeur aux regards indiscrets. A l'arrière, le coeur électronique comporte deux couvercles.
2. Sous l'un d'eux se trouve la mémoire qui comptabilise les votes. Ce couvercle s'ouvre avec une clé standard, la même pour toutes les machines et qu'on peut acheter sur internet pour moins d'un euro (...)
3. Le couvercle de gauche s'ouvre avec un simple tournevis. Dessous, on accède aux circuits électroniques proprement dits.
4. Retirer un petit composant qu'on appelle en langage informatique un Eprom (pour Erasable Programmable Read Only Memory c'est à dire Mémoire programmable effaçable à lecture seule). L'Eprom est une "vieille" technologie des années 1980.
5. Installer l'Eprom sur un appareil de lecture relié à un ordinateur, (système en vente partout pour une centaine d'euros). Connaître le contenu de l'Eprom demande un peu de travail au début mais rien d'insurmontable affirme le militant informaticien hollandais qui a pratiqué le piratage (...). Reprogrammer ensuite l'Eprom afin de favoriser le ou la candidat(e) désiré(e). Le remettre dans la machine à voter. Voilà, c'est fini. Personne ne remarquera la modification.

NDLR : Et c'est ainsi qu'un ou une élu(e) pourrait très bien n'avoir été choisi(e) par personne !!!

d'une échelle incontestablement très inférieure à celles éventuellement engendrées par l'informatique.

Les **scrutateurs**, eux, assistent à la magie de l'éjection instantanée des résultats sur un ticket. Le Conseil de l'Europe recommande bien la "possibilité de second dépouillement" mais un scrutateur ne pourra jamais obtenir qu'un second ticket n'offrant pas plus de garantie que le premier. **Un ordinateur qui n'est pas tombé en panne n'assure pas pour autant un résultat authentique.**

Les **représentants des partis** ne sont pas non plus des informaticiens. Et quand bien même en seraient-ils ou feraient-ils appel à des experts, ils doivent "faire confiance" puisque l'accès au code Source du fabricant est protégé par le secret industriel et commercial. Très peu d'hommes et femmes politiques en France, toutes obédiences confondues, ont pris position. On s'attendrait chez eux et elles à plus de précaution et de curiosité pour traiter la question qui nous intéresse.

La **mairie** se prévaut de l'agrément du ministère mais comment peut-être non seulement se prémunir contre l'accès malveillant aux ordinateurs stockés mais surtout certifier qu'aucune intrusion avec modification du logiciel intégré (très facile), par exemple, n'est intervenue entre deux scrutins ? Les experts (universitaires et informaticiens professionnels) assurent qu'il est très facile de frauder (cf encadré). **Tester un ordinateur de vote avec succès ne prouve en rien son intégrité.**

L'**Etat** accorde les agréments (aucun nouveau en 2006) par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur qui se fie entièrement au rapport d'inspection rendu par Bureau Veritas³ ou Ceten-Apave. Il semblerait que le "règlement technique" suivi par ces organismes d'inspection soient plus établis pour répondre aux besoins des municipalités qu'à se préoccuper de la sûreté du logiciel intégré. Le ministère dans un courrier à un électeur qui demandait à consulter le document a répondu que la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) a émis un avis défavorable à cette communication sous

prétexte que "ces rapports comporteraient des informations couvertes par le secret industriel et commercial" (...) et que "**l'utilisation des rapports d'agrément pourrait compromettre le bon déroulement des élections**". On ignore donc jusqu'où les modèles inspectés sont désossés, les programmes examinés pour certifier leur inviolabilité. En outre, **seul le modèle d'un ordina-**

c'est possible et **la fraude est indétectable** (même à grande échelle)⁵ par les procédures en vigueur.

Il est essentiel que chacun et chacune de nous, informaticien ou non, exerce sans entrave le contrôle de la procédure de vote. A l'heure actuelle, c'est impossible avec cette procédure. Nous devons donc sans attendre **exiger**

la suspension immédiate de l'utilisation des ordinateurs de vote déjà en place et la tenue d'états généraux sur l'amélioration de la procédure électorale qui doit rester transparente, publique et vérifiable par les électeurs et les assesseurs quelles que soient leurs compétences... techniques et informatiques... tout en gardant du temps et de l'énergie pour nous investir dans une autre procédure, celle du vote nul, si on le souhaite (cf n/mensuel ACC n° 83 et 180) ou Patate (scalpreflex@sami-zdat.net)

Marie-H. Faure

Sources

- site ordinateurs-de-vote.org
- Charlie Hebdo juillet e décembre 2007

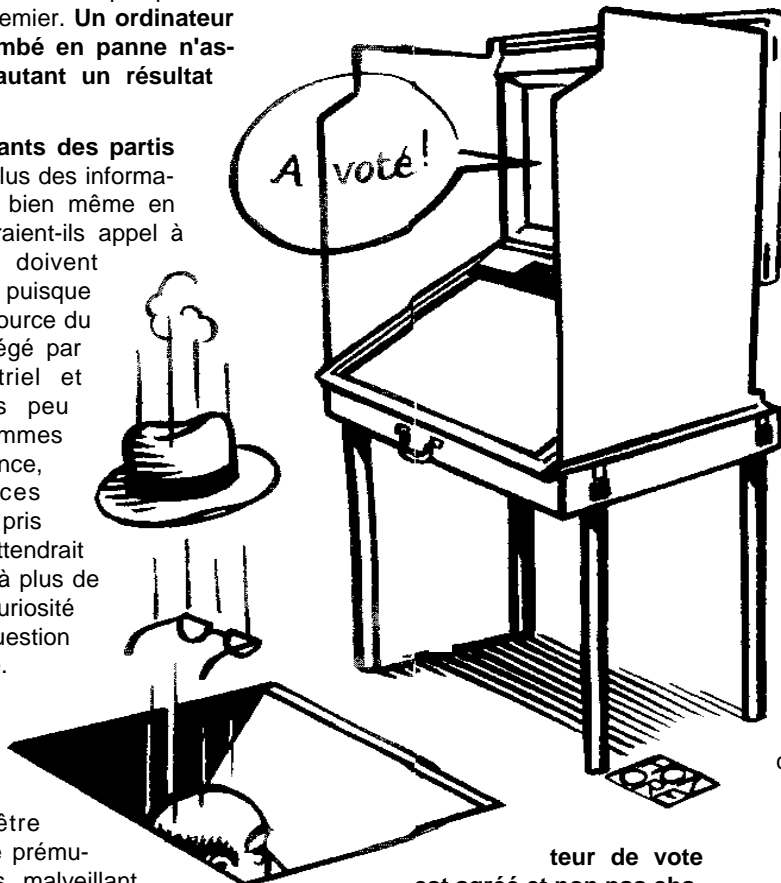
¹ : cf liste sur site ordinateurs-de-vote.org

² : la loi du 10 mai 1969 autorise l'utilisation de machines à voter mécaniques aux erreurs et fraudes facilement détectables. Depuis 2000 sont apparus des matériels avec composants électronique et informatique qui sont donc des ordinateurs. Aucune évaluation du vote électronique n'a à ce jour été demandée par l'Assemblée ou le Gouvernement.

³ : Celui qui avait agréé le stade de Furiani...

⁴ : U. Wiesner, informaticien allemand a contesté en justice les élections législatives de 2005.

⁵ : Il existe des fraudes avec le vote manuel mais elles restent d'ampleur limitée et beaucoup sont détectées.



teur de vote est agréé et non pas chaque exemplaire produit. Quant à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), elle s'est prononcée sur les votes par internet mais jamais sur les ordinateurs de vote. La justice, elle, n'a pas encore eu à se prononcer en France⁴ sur une élection effectuée avec des ordinateurs de vote. S'il y avait un tel recours, le juge demanderait des preuves pour statuer : or, il n'y a pas de preuve matérielle à présenter, la fraude ne peut être prouvée. CQFD

S'agissant du **fabricant** et de son **importateur**, on peut comprendre que devant le marché juteux qui s'offre à eux, ils ne soient pas les premiers à donner toutes les informations utiles qui pourraient freiner leur enrichissement. Il ne serait pas raisonnable d'écarter en outre les risques de collusion entre une entreprise et un parti politique ou la possibilité qu'un élu soit un salarié et/ou un actionnaire de l'entreprise, qu'un programmeur ou un technicien, par exemple, puisse compromettre des centaines d'ordinateurs. Les experts affirment que

Pour le droit au logement

L'apparition médiatique, un moyen au service des luttes ?

Bravo les *Enfants de Don Quichotte* pour le choc médiatique produit au moment où chacun se préparait à déguster la bûche de Noël... mais ce mouvement de solidarité n'est pas arrivé avec le Père Noël.

On le savait déjà... plus ou moins... Chaque hiver apporte son lot de compassion «obligée» et de mesures «bi-dons» de lutte contre le «grand froid», tout comme on a maintenant le plan «Canicule», manoeuvres qui dédouanent l'Etat de ses responsabilités en cas de «catastrophes». Les sans abri, les mal logés, eux, le sont tout au long de l'année. Les militants, qu'ils soient du DAL (Droit au logement), de la Fondation Emmaüs et d'autres nombreuses associations de solidarité, se mobilisent tout au long de l'année pour répondre à des situations dramatiques de familles sans logis. Leur volonté et les moyens qu'ils utilisent n'ont pas suffi, jusqu'ici, à rendre effectif le droit à un logement et à des conditions de vie dignes. Alors, la médiatisation réussie, menée par *les Enfants de Don quichotte*, en imposant leur présence aux côtés des sans logis, canal St-Martin à Paris et ailleurs, a ouvert, campagne électorale oblige, quelques pauvres promesses pour les pauvres !

Effets d'annonce et réalités

Notre pays compte plus de **3 millions de sans domicile et de mal logés**, soit 5 % de la population, parmi lesquels 86 500 sont sans abri (7 000 dorment dans la rue) et 934 000 sont logés en hôtels, campings, habitats de fortune, foyers d'hébergement, asiles de nuit et autres CHRS⁽¹⁾. Ce sont, donc, **plus de 1 million de personnes sans logement**.

Il faut ajouter à ce chiffre 5, 7 millions de personnes en situation de fragilité à court et moyen termes en matière de logement: pour des raisons financières ou parce qu'elles sont logées dans des conditions très difficiles pour 2,2

millions, en copropriété dégradée, hébergées chez des proches. Notre pays moderne et développé compte 3,5 millions de personnes vivant en situation de surpeuplement dans leurs logements.

Au total plus de 12 % de la population vivent sans logement et dans des conditions mauvaises de logement.

Face à cette situation inacceptable, qu'ont fait nos Gouvernements successifs ?

Ils ont, au fil du temps et des pressions populaires, créé 100 000 places d'hébergement d'urgence, dont 5 929 sont ouvertes uniquement en hiver (décembre à mars) et 93 353 sont ouvertes toute l'année. Dans ce lot, 37 245 places sont réservées aux demandeurs d'asile et 22 531 réservées pour les situations d'extrême urgence (ex. hébergement d'une femme et ses enfants victimes de violences...). **Il n'y aurait donc que 31 185 places (réparties en 776 CHRS) pour un besoin de 1 million !** Le Gouvernement, suite au mouvement de décembre 2006 annonce pour 2007, **27 100 places supplémentaires !!!!**

Par ailleurs, **il promet 70 millions supplémentaires pour l'hébergement d'extrême urgence** (places dans les centres d'accueil d'hiver, les chambres d'hôtels...hors maisons-relais, CADA⁽²⁾ et CHRS). Poudre aux yeux ! En effet, la loi de finances 2007 prévoit 136 millions contre 109 millions en 2006 ! Ces chiffres sont les effets d'annonce des budgets prévisionnels sous-évalués car la dépense effective pour 2006 a été de 200 millions ! Quand l'Etat promet

plus 70 millions par rapport à 136 millions, il ne fait que réajuster un budget qu'il a sous évalué !

Même chose pour les CHRS (31 185 places), l'Etat promet 500 places supplémentaires en 2007. Au budget 2007 sont inscrits 6 millions pour le fonctionnement des CHRS (logement, accompagnement social...). Ceux-ci sont en déficit chronique régulier et sont obligés de quémander des rallonges en fin d'année. Il faudrait 25 millions pour faire fonctionner les CHRS avec des moyens d'accueil dignes (nombre de places par chambres limitées, rémunération de professionnels sociaux en suffisance, moyens pour la réinsertion..) Ces pauvres promesses ne sont que du vent !

Mais... on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas. A la télé, on nous les a montrés les sans-logement et les émissions se succèdent sur les sans logis, sur la vie autour ou sous le périphérique, mais le sentiment de compassion, voire de révolte qui anime les téléspectateurs n'est pas suffisant; l'image répétée risque même de banaliser l'inacceptable, nous présentant des faits, devenus courants, voire «normaux» dans une société qui se partage entre ceux qui réussissent et les autres. Où est la responsabilité ? Qui décide de créer des logements sociaux ?

Quelle réalité en matière de politique publique de logement ?

En France, **il manque 1 million de logements sociaux** pour les sans logis (3 millions si on compte les sans logis et les mal logés). Il faudrait construire 120 000 logements sociaux par an, selon la Fondation Emmaüs, pour ne pas amplifier le problème, et 250 000 selon la Commission logement d'ATTAC pour loger ceux qui ne le sont pas dans des conditions dignes. En 2005, 76 000 nouveaux logements

Fallait-il vraiment promettre zéro SDF ?



ont été construits. Les politiques publiques en la matière sont non seulement insuffisantes, mais surtout, elles sont marquées par la volonté de favoriser les classes moyennes par rapport aux classes pauvres et populaires. En effet, sur les 76 000 nouveaux logements construits en 2005, seule une petite part (7 600) étaient destinés aux ménages les plus précaires. Le parc social qui augmente (dans des proportions aussi insuffisantes) est celui qui concerne les ménages gagnant plus de 2 fois le SMIC, c'est-à-dire des logements pour les classes moyennes. Pour les autres et plus particulièrement les sans logis... on n'est pas près de régler le problème, à la cadence de M. le Ministre de la cohésion sociale Borloo, qui a promis «un plan d'action renforcé» pour 2007 étalé dans le temps:

- 21 700 places nouvelles pour héberger de façon «pérenne» toute personne accueillie en urgence, alors qu'elles sont 86 500 dans la rue !!!

- porter l'objectif de 63 000 logements très sociaux à 80 000 en 2007 alors qu'un million de citoyens sont privés de domicile propre !!!

Et... selon les promesses de M. le Ministre, si les sans logis ne trouvent pas de logements, ils pourront opposer leur droit au logement (auprès de qui ? avec quels moyens ?) mais attention, pas tous en même temps : dans un premier temps (2009) ceux qui vivent dans des logements insalubres, ceux qui sont menacés d'expulsion (ce sont 103 000 expulsions qui ont eu lieu en 2004 contre 88 000 en 1997, ces chiffres ont plus que doublé en 20 ans, peut-être serait-il plus efficace d'avoir une politique de maintien dans les logements mais peut-être que cette politique se mesurerait à l'aune du degré d'effort pour s'insérer, selon un candidat aux présidentielles, ou du degré de «bravitude», comme dirait une autre !), aux familles avec enfants en situation précaire... les autres... devront attendre 2012... pour s'adresser à une commission de médiation (qui serait créée), censée les aider à faire valoir leur droit à un logement et, en dernier recours, devant le Tribunal administratif (quand on connaît les délais de traitement de cette juridiction, qui faute de moyens, voit les affaires s'empiler pendant plusieurs années, on ne peut qu'être qu'in-

quiets pour les sans logis ou mal logés). Bref, le Tribunal administratif pourra ordonner à l'Etat de placer les demandeurs. Dans quels logements ?

Car depuis 30 ans, l'on assiste à une politique du non-logement social

Si une politique volontariste de construction a été réelle de 1950 à 1975 (les Trente Glorieuses), depuis la réforme «Barre» du 3 janvier 1977, le désengagement de l'Etat a été constant en

traire encouragés par des mesures fiscales favorables, les spéculateurs s'intéressent fortement à ce marché du foncier et de l'immobilier qui rapporte. Selon l'indice Insee-notaires, les prix actuels des logements (en valeur réelle, c'est-à-dire corrigée de l'évolution des prix) ont augmenté de plus de 60 % entre 1980 et 2005 sur toute la France et de plus de 80 % pour Paris.

Les politiques publiques, depuis 1977, ne se sont jamais attaquées à la réduction constante du parc à bas loyer au profit des ménages modestes dans le parc public; parallèlement, dans le parc privé, les logements à bas prix disparaissent plus vite qu'il n'en est produit. Dans les années 90, moins de 45 000 logements sociaux sont construits par an et une part croissante de logements intermédiaires s'adresse aux classes moyennes, financés notamment par les PLS prêts locatifs sociaux qui représentent plus d'1/3 des logements sociaux en construction.

De la même manière, l'absence de financements spécifiques pour réhabiliter le parc existant, oblige les offices publics HLM (fortement concurrencés par des sociétés anonymes et autres sociétés immobilières) à augmenter les loyers pour améliorer l'habitat qui se dégrade.



matière de logement social.

En 1977, l'aide à la personne remplace l'aide à la pierre, ce qui renchérit le coût de la construction et par conséquent, le loyer; en effet, du fait de l'absence de financements publics, les bailleurs sociaux sont tenus d'emprunter pour construire, emprunts qu'ils répercutent sur les loyers. On assiste donc à une augmentation du coût du logement pour les ménages et pour la Collectivité nationale au travers de l'aide à la personne (APL⁽³⁾), qui, quoi que l'on dise, en France ne représente que 1,8% PIB ce qui la situe au-dessous de la moyenne européenne, même la très libérale Angleterre fait mieux: 2,6% !

Les politiques du logement successives (Besson - De Robien - Borloo) font toutes le choix de l'aide fiscale à la construction ou à la rénovation (défiscalisation et autres avantages fiscaux) et favorisent ainsi les mécanismes spéculatifs. Livrés aux lois du marché, sans effet de régulation par l'Etat, au con-

La loi SRU Solidarité et renouvellement urbain en 2000, n'est pas là pour remédier à ce phénomène. Elle encourage la destruction dans la novlangue du néo-libéralisme, on dit déconstruction: c'est moins violent ! de logements dans les zones urbaines sensibles et autres zones franches urbaines, déracinant les habitants de leurs quartiers et les envoyant dans de nouveaux logements dont les loyers sont plus élevés; s'agissant souvent de familles vieillissantes issues de l'immigration, qui bénéficiaient d'une APL importante du fait d'une famille avec des enfants présents, la baisse de l'APL, l'augmentation du loyer, les mettent dans des situations de pauvreté à court terme. C'est ce qui faisait dire récemment au Maire de Sarcelles (52% de logements sociaux) qu'il ne s'engagerait pas dans des opérations de renouvellement urbain s'il n'était pas assuré que les loyers pratiqués dans les nouveaux logements

financés par l'ANRU⁽⁴⁾ n'augmenteraient pas. Sage précaution, il a dû voir ce qui se passait déjà ailleurs. La répartition équitable sur le territoire des logements sociaux et le projet de mixité sociale dans les quartiers, à la sauce SRU, on connaît !

Ladite loi de Solidarité et de Rénovation urbaine a prévu, par ailleurs, l'obligation pour les communes de plus de 50 000 habitants d'avoir 20 % de logements sociaux, l'objectif annoncé étant la répartition de la pauvreté sur l'ensemble des communes. L'on sait l'ardeur qui guide les maires des communes qui n'ont pas atteint ce quota : ils préfèrent payer l'indemnité prévue par logement manquant plutôt que de pratiquer la mixité sociale qu'ils préconisent. Sarkozy prétexte qu'il n'a plus de foncier disponible à Neuilly... que ne pense-t-il à lancer une politique communale d'expropriation sur des immeubles qu'il pourrait transformer en logements sociaux ! Et, puisque cela est possible, certains rattrapent leur retard en logements sociaux en ne créant que des logements pour les classes moyennes (via les PLS): le tour est joué. **Les banlieues de la périphérie pauvre garderont leurs pauvres !**

Y a-t-il d'autres solutions pour attribuer des logements à ceux qui n'en ont pas ? Si l'on manque cruellement de logements sociaux, parallèlement, les logements vacants ne cessent d'augmenter: 850 000 en 1962, 1,850 million en 2004.

L'arsenal législatif ne manque pas; ce qui manque, c'est la volonté de le mettre en oeuvre. En matière de réquisition de logements, par exemple, pas besoin de nouvelle loi, elle existe déjà. Au cours des 12 dernières années, elle a été mise en oeuvre à trois reprises sous des gouvernements de droite, puis de gauche (en 1994 par Chirac, en 1995 par Juppé et en 2001 par Jospin). Et pourtant, les logements vides ne manquent pas. Le 1^{er} janvier 2007, les militants de *Droit au logement*, *Jeudi noir pour le logement* et le *Mouvement d'animation culturelle et artistique de quartier* ont annoncé la «réquisition» d'un bâtiment de 6 étages, situé près de la Bourse à Paris, au profit de mal-logés. Inoccupé depuis trois ans, il appartiendrait à la Lyonnaise de banque. Jean Baptiste Eyraud porte-parole du DAL demandait, par la même occasion, qu'un coup d'arrêt soit donné aux démolitions d'immeubles dans les zones urbaines sensibles (le programme de rénovation urbaine prévoit de raser 200 000 logements) qui entraînent la disparition d'une offre locative à bon marché, renforçant les difficultés des

plus pauvres.

La promesse de 70 millions d'euros concédée par M. le ministre à la solidarité aux *Enfants de Don Quichotte* paraît donc bien dérisoire, si on la compare aux 7,87 milliards d'euros engagés par la Ministre de la Défense pour construire 6 nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque.

une offre de logements temporaires par la location de logements dans le parc privé, plutôt que de payer des chambres d'hôtel coûteuses et inadaptées, par l'application de la loi de réquisition, par la remise en location des logements sociaux vacants voués à la démolition. Il faut créer des logements sociaux accessibles aux plus pauvres, revoir la politique de logement et son financement.



cupérée sur un quelconque salon ou

Ce qui vaut, c'est ce que nous sommes en capacité d'exiger par notre soutien aux luttes des plus pauvres

Les propositions des divers mouvements populaires, issus de la base, font valoir des revendications de fond pour le logement social.

Contrairement à ce que nous laissent entendre les médias, la revendication des *Enfants de Don Quichotte* ne se résume pas à rendre le droit au logement opposable. La Charte du Canal St Martin « Pour l'accès de tous à un logement », si elle contient cette exigence, en compte d'autres qui nécessitent des engagements financiers en faveur des plus pauvres. Il faut rompre, disent-ils, avec les logiques d'urgence, provisoires, qui ne font qu'aggraver la précarité. En ce sens, les structures d'hébergement doivent fonctionner 24h/24, 365 jours/an, dans des conditions d'accueil humaines et dignes. Fini le renvoi à la rue ! Tout accueil en hébergement doit mener à une solution stable, si non, le 115 ne fait qu'entretenir l'errance. Il faut créer immédiatement

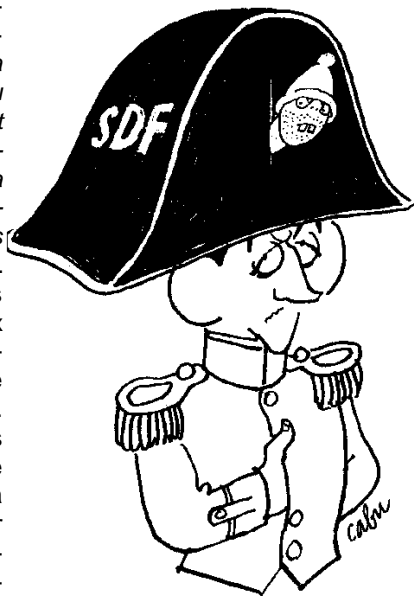
La Commission Logement d'ATTAC fait les propositions suivantes: l'Etat, garant de la solidarité, doit engager un processus d'accès pour tous au logement digne; le droit au logement doit intégrer le bloc de constitutionnalité et préciser l'autorité responsable de son application, l'Etat, tout en liant ce droit au droit à la ville, c'est-à-dire à l'accès aux services de proximité (il ne peut être question d'isoler les pauvres dans les campagnes ou hors des villes). Le droit au logement doit devenir effectif par la création d'un service public du logement, géré démocratiquement, alimenté par l'épargne populaire (livret A, 1% logement, budget de l'Etat). Pour ATTAC, l'Etat doit affirmer un rôle interventionniste dans l'encadrement des loyers du parc privé pour réduire la spéculation, en créant une autorisation de louer et contribuer à l'assainissement du parc privé, en renforçant encore l'obligation des communes en matière de logement et en allant jusqu'à rendre inéligibles les élus qui ne respecteraient pas ces obligations, en planifiant les objectifs de construction de logements publics et en revalorisant l'aide à la pierre pour éviter la hausse des loyers, en reconsidérant la privatisation du foncier en vue de

réappropriation de terrains par l'Etat ou par un organisme public acheteur.

La politique du logement, comme toute autre politique, si elle se décline dans des lois d'orientation et dans des décrets et circulaires qui fixent les obligations et les contraintes, pour autant n'est pas systématiquement appliquée. Les exemples de non application de la loi d'obligation des 20 % de logements sociaux ou encore celle de création de terrains d'accueil pour les gens du voyage ne manquent pas ! Les délinquants ne sont pas là où Sarkozy les désigne.

Pour lui, le droit au logement est à géométrie variable : «*Quand on n'a pas de papiers, ou quand on a seulement une carte de séjour temporaire d'un an, on n'a pas à bénéficier d'un logement social aux frais du contribuable*».

D'autres, présidentiables ou non, sont silencieux sur le droit à la citoyenneté pour tous, sur le droit au logement... Nous le savons, seules les revendications de ceux qui subissent la précarité, soutenues par des mouvements populaires autonomes, posant des actes de solidarité et de soutien, peuvent être porteurs d'espoir. Les plus pauvres et les plus discriminés se lèveront d'autant plus s'ils se sentent appartenir à une même classe sociale qui peut prendre force dans sa propre mobilisation, tout en s'inscrivant dans un mouvement populaire plus large.



Odile Mangeot

Sources :

Le Canard Enchaîné du 3.01.07, le Monde des 30.12.06, 3, 7, 8, 10,13 janv. 07, Politis n° 933 et 934, L'humanité Dimanche 4 et 11.01.07, Grain de Sable d'ATTAC n° 559.

(1) Centres d'hébergement et de réinsertion sociale

(2) Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile

(3) Aide personnalisée au logement

(4) Agence nationale de rénovation urbaine

(5) n° de tél. accessible gratuitement par tout SDF, partout en France, à la recherche d'un hébergement d'urgence

D'aujourd'hui à hier...

Voici quelques extraits de *La question du logement*, une série d'articles de journaux rédigés par Friedrich Engels entre juin 1872 et février 1873. Qu'ils restent actuels est la meilleure preuve de la thèse générale qu'ils avancent, à savoir que la crise du logement est inhérente à une société basée sur les rapports capitalistes de production et ne peut prendre fin que par une révolution sociale qui abolit ces derniers.

« (...) une société ne peut exister sans crise du logement, lorsque la grande masse des travailleurs ne dispose exclusivement que de son salaire, c'est-à-dire de la somme des moyens indispensables à sa subsistance et à sa reproduction ; lorsque sans cesse de nouvelles améliorations mécaniques, etc., retirent leur travail à des masses d'ouvriers ; lorsque des crises industrielles violentes et cycliques déterminent, d'une part, l'existence d'une forte armée de réserve de chômeurs et, d'autre part, jettent momentanément à la rue la grande masse des travailleurs ; lorsque ceux-ci sont entassés dans les grandes villes et cela à un rythme plus rapide que celui de la construction des logements dans les circonstances actuelles et que, pour les plus ignobles taudis, il se trouve toujours des locataires ; lorsque, enfin, le propriétaire d'une maison, en sa qualité de capitaliste, a non seulement le droit, mais aussi, dans une certaine mesure, grâce à la concurrence, le devoir de tirer de sa maison, sans scrupules, les loyers les plus élevés. Dans une telle société, la crise du logement n'est pas un hasard, c'est une institution nécessaire ; elle ne peut être éliminée ainsi que ses répercussions sur la santé, etc.,

que si l'ordre social tout entier dont elle découle est transformé de fond en comble. »

« Il est clair comme le jour que l'Etat actuel ne peut ni veut remédier à cette plaie qu'est la pénurie de logements. L'Etat n'est rien d'autre que le pouvoir total organisé des classes possédantes, des propriétaires fonciers et des capitalistes en face des classes exploitées, des paysans et des ouvriers. Ce que les capitalistes considérés individuellement (il ne s'agit que d'eux, puisque dans cette question le propriétaire foncier intéressé apparaît d'abord en sa qualité de capitaliste) ne veulent pas, leur Etat ne le veut pas non plus. Donc si les capitalistes pris individuellement déplorent, il est vrai, la crise du logement, alors qu'on peut à peine les décider à pallier superficiellement ses plus terribles conséquences, les capitalistes pris dans leur ensemble, c'est-à-dire l'Etat, ne feront pas beaucoup plus. Tout au plus l'Etat veillera-t-il à ce qu'on applique partout uniformément le palliatif superficiel qui est devenu usuel. »

« Quant à la manière dont une révolution sociale résoudrait la question [du logement], cela dépend non seulement des circonstances dans lesquelles elle se produirait, mais aussi de questions beaucoup plus étendues, dont l'une des plus essentielles est la suppression de l'opposition de la ville et de la campagne. Comme nous n'avons pas à bâtir des systèmes utopiques pour l'organisation de la société future, il serait plus qu'oiseux de nous étendre sur ce sujet. Ce qui est certain, c'est qu'il y a dans les grandes villes déjà suffisamment d'immeubles à usage d'habitation pour remédier sans délai par leur emploi rationnel à toute véritable 'crise du logement'. Ceci ne peut naturellement se faire que par l'expropriation des propriétaires actuels, par l'occupation de leurs immeubles par les travailleurs sans abri ou immodérément entassés dans leurs logis ; et dès que le prolétariat aura conquis le pouvoir politique, cette mesure exigée par le bien public sera aussi facile à réaliser que le sont aujourd'hui les expropriations et réquisitions de logements par l'Etat. »

Mise au point à propos du Hezbollah

L'article que nous avons fait paraître dans notre n°180 du mois de décembre 2006 sous le titre « *Liban – Une résistance exemplaire* », repris du premier numéro du mensuel *L'indigène de la République*, nous a valu quelques réactions courroucées voire outragées, certaines suivies de désabonnement. Elles appellent de notre part la mise au point suivante.

Depuis ses origines, *A Contre Courant* s'est toujours donné pour tâche, entre autres, de diffuser des analyses que nous jugions intéressantes et qui avaient du mal à se faire connaître, notamment parce qu'elles vont, elles aussi, à contre courant des idées reçues, martelées à longueur de journées par les médias. A cette fin, il ne nous a jamais paru nécessaire d'être en parfait accord avec l'ensemble des éléments de ces analyses, encore moins avec les présupposés ou les intentions de leurs auteurs (les cœurs ne sont-ils pas insondables ?). Il nous a toujours suffi de nous assurer que ces analyses n'étaient pas contradictoires avec le sens général de nos positions et de notre combat.

Tel nous semble être le cas de l'article précité. Que dit cet article en substance ? Que le Hezbollah est « *un mouvement nationaliste d'inspiration religieuse acceptant la pluralité et la diversité, dans un monde arabe en proie aux dictatures corrompues (...) il exprime une nouvelle forme de nationalisme arabe en mutation (...)* ». Il faut ne nous avoir jamais lu ou être d'une parfaite mauvaise foi pour prétendre que cela équivaudrait, de notre part, à un ralliement ou à un quelconque soutien au Hezbollah : à qui fera-t-on croire que nos positions aient jamais été, d'une manière ou d'une autre, nationalistes ou d'inspiration religieuse ? Dans la tradition qui est la nôtre, nous avons au contraire toujours développé une critique et du nationalisme et de la religion, au nom de la seule communauté qui vaille, l'humanité réconciliée et maîtresse de son propre destin. Cependant, précisément parce que nous sommes en ce sens *communistes*, et parce que « *le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler [mais] le mouvement réel qui abolit l'état existant [dont] les conditions résultent des prémisses actuellement existantes* », nous savons aussi que la lutte émancipatrice se présente, à l'intérieur des conditions actuelles, sous des formes nécessairement contradictoires et que, par exemple, elle peut revêtir, jusqu'à un certain point, la forme de mouvements d'orientation nationaliste et d'inspiration religieuse. L'article précité se contentait de montrer en quoi, dans les conditions du Liban d'aujourd'hui, c'est dans une certaine mesure le cas avec le Hezbollah. Encore une fois, le reconnaître n'implique en rien d'abdiquer nos propres principes, au nom desquels la critique du nationalisme et de la religion doit se mener.

Nous nous posons des questions, avec une pointe d'amertume : si on avait publié, à propos du Hezbollah, un article participant à la Sainte Alliance universelle (de France Info à CNN) contre le « *le terrorisme* », aurions-nous suscité des réactions aussi vives ? Et si on publie une analyse évoquant la dimension progressiste de la théologie de la libération va-t-on provoquer d'aussi noires colères chez une partie de nos lecteurs ?

Ils ont bossé... Et puis après ?

Le tissu industriel, en France comme dans les autres pays développés de l'Europe, s'étiole inexorablement: de restructurations en fusions, de délocalisations en liquidations, les victimes du marché "libre et non faussé" s'accumulent pour garantir les profits réguliers et fermes qu'exigent les nouveaux prédateurs que sont les actionnaires "modernes" des grosses firmes et autres multi ou transnationales. Métallurgie, sidérurgie, textile ont été les premières branches industrielles sacrifiées, généralement sans grand souci du facteur humain. Aujourd'hui les technologies modernes les rejoignent. C'est dans ce scénario que s'est imprimé la restructuration de l'usine "high tech" d'Alcatel Illkirch en Alsace, restructuration impliquant la fermeture de la Division Industrielle (la production) avec, à la clé, licenciements, plan social, et qui ne laissait plus en activité, fin 2005, que le pôle R&D (Recherche et Développement)⁽¹⁾. C'est sur le cas de cette usine que s'est penché Thierry MARICOURT, écrivain, auteur d'essais, de romans.

Le titre: "**Ils ont bossé... Et puis après**" qu'il a donné au livre issu des échanges qu'il a eus avec les "laissés sur le tapis" de cette entreprise est un clin d'œil à Léo FERRE. C'est sur la sollicitation de la bibliothécaire du Comité d'Entreprise (CE) et du secrétaire du même CE, responsable CFDT, que l'auteur est intervenu. Il s'agissait selon eux de relater la mémoire ouvrière de cette Division Industrielle. Des rencontres ont donc été organisées entre diverses personnes ayant travaillé là, toutes touchées par la restructuration, et l'auteur, entre juillet et octobre 2005. Même le directeur a apporté sa contribution. Et les travailleurs remerciés se sont confiés: ils ont parlé, témoigné "*de leurs savoir faire, de leurs compétences bradées, de leurs vies de travail/leurs high tech, de leurs existences brisées, de leurs luttes collectives pour défendre leurs emplois, de leurs vies organisées autour de cette grande entreprise*".

Mais le livre n'est pas qu'une somme de témoignages. Il n'est pas plus un essai, ni une oeuvre de fiction. Il est, selon l'auteur, l'expression de la vie réelle. Certes celui-ci y apporte sa note personnelle, on navigue ainsi entre objectivité et subjectivité. Ce qui, d'ailleurs, ne semble pas avoir été tout à fait du goût du secrétaire du CE et de la section CFDT qui s'attendait peut-être à ce que Th. MARICOURT fasse l'apologie de son action et qui, après avoir pris connaissance "*des propos tenus par les salariés qu'il avait lui-même souhaité que nous interrogeons et de la perspective dans laquelle nous les plaçons*", s'est empressé de saisir "*sa plus belle plume pour annoter notre manuscrit: ratures et commentaires venimeux en nombre*" (p.139).

Manifestement ce petit ouvrage (147p.) s'inscrit dans la collection, indispensable bien que trop maigre de la mémoire ouvrière. "**Ils ont bossé... Et puis après**" (Thierry MARICOURT), éditions Syllepse, collection: Le Présent Avenir www.syllepse.net Prix: 15 euros.

(1) *On ne peut s'empêcher de citer le cri du cœur de serge TCHURUK, PDG d'Alcatel: "nous souhaitons être très bientôt une entreprise sans usines".*

Rencontres et lectures à contre courant

Quartier Nord

François Ruffin, pendant deux ans, a rencontré, discuté, soutenu, accompagné les héros de son livre ; il s'est baladé des journées entières avec eux dans le quartier Nord d'Amiens. Il en parle avec beaucoup de talent, de sensibilité, donnant à voir à la fois la misère sociale, les trucs pour survivre, les solidarités. «**Quartier Nord**» est un livre à la fois sombre et lumineux, à l'image de ce que sont nos quartiers et leurs populations précarisées, ghettoïsées.

«Quartier Nord» de François Ruffin (journaliste, auteur de «*Les petits soldats du journalisme*») est paru aux Editions Fayard.

A noter : Les Amis de l'Emancipation Sociale, les Amis du Monde Diplomatique Nord Franche Comté, le CCSRB et le FJT de BELFORT quartier des Résidences invitent à un débat avec François Ruffin sur le thème «**Quartiers ghettos – misère sociale et solidarités**» à l'espace café du centre culturel et social des Résidences, 4 rue de Madrid à BELFORT, le 15 février 2007.

contact : 03 84 30 35 73 ou Odile-Mangeot@wanadoo.fr

11 septembre : héros sacrifiés et mensonge d'Etat

C'est l'histoire du chantier de déblaiement des ruines du World Trade Center et des milliers de volontaires et de professionnels mobilisés que raconte Jacqueline Maurette dans son livre «**Les héros sacrifiés du World Trade Center**». Et de celle d'un incroyable mensonge d'Etat.

Enquêtant à New York pour le magazine «*Viva*», elle a découvert que c'est délibérément que les agences gouvernementales et l'administration Bush ont caché la vérité : la poussière qui a enveloppé Manhattan pendant des semaines après le 11 septembre 2001, contenait un cocktail hautement toxique composé de particules d'amiante, de benzène, de dioxines, de cuivre, de plomb. Tous ceux qui l'ont respiré, ceux qui ont travaillé dans les bureaux voisins non décontaminé, ont mis en danger leur vie.

«**Les héros sacrifiés du World Trade Center**» de Jacqueline Maurette est paru aux Editions Gawsewitch. 17,90 euros.

Le CRAS

Le «**Centre de Recherches sur l'Alternative Sociale**» est un centre documentaire créé en 1979, affilié à la Fédération internationale des centres de documentations libertaires. L'objectif du **CRAS** est de recueillir les traces des luttes passées et présentes et de ces moments de rébellion, qu'ils soient des révoltes sans lendemain ou qu'ils s'inscrivent dans un projet de bouleversement de l'ordre établi. L'essentiel des archives couvre la période de la fin des années 1960 à nos jours; elles sont consultables par qui le désire.

Pour une parution prévue pour mars 2007, le **CRAS** lance également une campagne de souscription pour un ouvrage qu'il publie : d'environ 400 pages (format 15X21cm) ce livre est intitulé «*Mouvement Ibérique de Libération – mémoires de rebelles*». Il est surtout composé de témoignages rédigés par le MIL dans le feu de l'action, jusqu'au congrès d'auto-dissolution, les arrestations et l'exécution de Puig Antich et d'Oriol Solé Sugranyes. En souscription, port compris : 16 euros (Prix public 22 euros). S'adresser au CRAS BP 51026 31010 TOULOUSE cedex 6.

Le rapport annuel de la Cimade

Ce rapport annuel concerne les centres et les locaux de rétention administrative. Depuis fin 2003, des objectifs chiffrés en matière de reconduite à la frontière ont été fixés aux préfetures par le ministre de l'Intérieur : 15 000 pour 2004, 20 000 pour 2005 et 25 000 pour 2006. L'année dernière la Cimade écrivait : «*Nous voyons chaque jour un peu plus l'inacceptable. Il est de notre devoir de dire haut et fort que trop, c'est trop ! Quand on commence à «gérer» l'expulsion de personnes comme une usine gère et prévoit sa production, on peut s'attendre au pire. Et le pire arrive.*» Aujourd'hui la situation s'est encore aggravée. L'Etat confie à la Cimade depuis plus de vingt ans maintenant une mission associative à l'intérieur des centres de rétention qui s'inscrit dans la tradition de présence de la Cimade auprès des personnes privées de liberté et coupées de l'extérieur, cela depuis sa création dans les camps d'internement du Sud de la France, à Gurs ou à Rivesaltes. Mais comment considérer aider valablement les personnes quand elles sont enfermées dans des centres qui deviennent des camps, par une administration tenue à des objectifs non de moyens mais de résultats ?

Vous pouvez commander ce rapport en téléphonant au 01 44 18 60 50 Prix :10 euros + 2 euros de frais de port. Il est aussi téléchargeable en format pdf.

Documentaire sur le CPE

«**Place**» est un documentaire de 61 minutes qui revient sur le mouvement social du printemps 2006. Fin mars 2006, des étudiants décident d'occuper la place du parlement de Rennes afin d'y créer un espace de vie et de débat au sein du mouvement contre le CPE et la loi dite «pour l'égalité des chances». Durant 17 jours, étudiants, sans domiciles fixes, salariés, chômeurs et riverains confrontent leurs points de vue et leurs modes de vie, réinterrogeant les outils de la démocratie et le vivre-ensemble. Il s'agit pour tous de remettre du politique sur la place publique. «**Place**» est un documentaire libre de droit afin qu'il soit disponible et visible par tous. Vous pouvez donc librement et légalement partager et organiser vos projections en téléchargeant le documentaire sur : <http://place.doc.free.fr> ou voir le film sur : <http://www.dailymotion.com/place-doc> ou <http://place-doc.blip.tv/> En contactant place.doc@gmail.com par courriel vous pourrez également obtenir un DVD par voie postale.

La Somme et le Reste

Henri Lefebvre n'est pas seulement un objet d'études académiques, il est encore - et pour longtemps - d'une utilité pratique dans/pour notre vie quotidienne. C'est ce que démontrent les auteurs participant dernier numéro de la revue électronique «**La Somme et le Reste**». Dans un article intitulé «*Une lecture de la ville*», Ana Fani Alessandri Carlos soutient qu'il «est impossible de séparer la production sociale de la ville de la production d'une pensée sur la ville». Dans cette recherche, Henri Lefebvre est pour elle un point de départ permettant «une lecture de l'histoire et de notre condition dans le monde moderne, incluant l'idée d'un projet pour la société». Quant à Alessandra Dall'Ara, italienne, dans un court texte, partant de Marx et de Lefebvre, elle expose son analyse des mécanismes du changement social.

«**La Somme et le Reste**» - études lefebvriennes - est une revue éditée avec le soutien d'«*Espaces Marx*» et diffusée par courrier électronique. (tél 01 60 02 16 38). Site Internet : <http://www.espaces-marx.org> Aller à Publications puis à «**La Somme et le Reste**».

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
- de SOUTIEN Euros
- Faibles ressources (selon possibilités)

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP
n° 0208 G 87630

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

A CONTRE COURANT
(service abonnements)
BP 2123
68060 MULHOUSE cedex



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 2/02/2007

Article 7 : Baisser le coût de leur travail



Chapitre IV



Article 8 : Préserver mon pouvoir d'achat



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / G. DENEUX / J. FORTCHANTRE / O. MANGEOT
M. MANSOUR / B. MARION / B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

Sommaire

- Page 1 Sarko-Ségo, mêmes chaînes, mêmes ficelles
- Page 2 à 6 Sur la libéralisation du transport ferroviaire (2)
- Page 6 et 7 Cette année encore, le père Noël fut une ordure : tout pour les mêmes !
- Page 8 et 9 Les avatars du vote électronique
- Page 10 à 13 Pour le droit au logement
- Page 13 D'aujourd'hui à hier
- Page 14 Mise au point
- Page 14 Ils ont bossé... et après ?
- Page 15 Rencontres et Lectures
- Page 16 Dédé illustre le code Parisot du travail

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>
Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE